

AMAP “A la Bonne Franckette des Buers”
Association Loi 1901
Contrat flash Miel
Saison 2024

Ce contrat est organisé par l’AMAP « A la bonne Franckette » des Buers et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l’Association.

L’adhérent s’engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de « l’AMAP A la Bonne Franckette des Buers »

Le présent contrat est passé entre :

- **le producteur** : Eric Tarpin
- **l’adhérent** :

NOM	Prénom
maison	portable
Adresse postale	
Adresse mail	

Amap “A la Bonne Franckette” représentée par Mathilde Michelin – Référente producteur

Article 1 : Engagement de l’adhérent : L’adhérent s’engage en son nom à :

- ◆ être à jour de la cotisation versée à AMAP “A La Bonne Franckette
- ◆ récupérer ou faire récupérer son miel aux dates convenues entre 18H30 et 19H30
- ◆ reconnaître et accepter les risques des aléas de la production
- ◆ respecter le présent contrat, les statuts et le règlement intérieur de l’Amap “A la Bonne Franckette”

Article 2 : Engagement du producteur : Le producteur s’engage à :

- ◆ produire du miel dans le cadre de la charte des AMAP
- 3 types de miel différents en pots de verre de **280g**, de **500g**, de **1kg** :
 - Miel Printemps crémeux
 - Miel de Fleurs d’été, caramélisé
 - Miel de lavande

Nous proposons également: des rayons de miel lavande à 6,60 €/300g, du pollen à 5€/120g ou 10€/240g.

Les ruches sont situées principalement dans les environs de Commelle. Chaque miel possède des caractéristiques sensorielles particulières et originales. Le miel est riche en vitamines, sels minéraux, substances antibiotiques naturelles, divers enzymes et de puissants bactériostatiques.

- ◆ approvisionner les adhérents en miel de bonne qualité en agriculture biologique
- ◆ fixer un prix juste pour l’adhérent et le producteur
- ◆ informer les adhérents sur ses savoir-faire et pratiques

Article 3 : Engagements de l’AMAP : L’AMAP s’engage – au travers de son référent producteur – à :

- ◆ Respecter la charte des AMAP et adhérer au réseau des AMAP
- ◆ Gérer le lieu de rencontre et le renouvellement du contrat
- ◆ Réaliser un bilan de saison chaque année à l’occasion de son AG.

Pour le remplir, **indiquer dans chaque case la quantité désirée et la somme correspondante.**

Le paiement des produits s’effectue en une seule fois, à la signature du contrat.

Miels

MIELS	250g	500g	1kg	total
--------------	-------------	-------------	------------	--------------

Miel de printemps cremeux 4€/7,50€/14€				
Miel de lavande liquide 4,50€/8,50€/17€				
Miel d'été caramélisé 4,20€/7,50€/15€				
total				

Tableaux produits de la ruche

	rayon miel lavande 6,60€/300g	pollen 5€/120g 10€/240g		Total
<u>30/09/24</u>				
Total				

Les parties du présent contrat certifient avoir pris connaissance du règlement intérieur. A Villeurbanne, le

**L'adhérent
producteur**

Le